

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la détermination Stéphane Masson sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation –
« Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare
souterraine au niveau de l'EPFL ? »**

Rappel de l'interpellation

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat, dans le cadre de son programme de travail conjoint avec les CFF portant sur l'avenir du rail à l'horizon 2050, à insister sur la pertinence de l'étude visant la création d'un nouveau tronçon ferroviaire Lausanne-Morges via les Hautes Ecoles incluant une gare souterraine au niveau de l'EPFL.

(Signé) Stéphane Masson

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat précise que la desserte en transport public de l'EPFL est actuellement traitée au travers de deux démarches distinctes.

La première est la réponse au postulat déposé en 2016 par Monsieur le Député Alexandre Rydlo demandant d'étudier une extension de l'infrastructure et de l'offre du métro m1 (16_POS_218). Les préoccupations formulées par les postulants rejoignent en partie les constats effectués par le Monsieur le Député Stéphane Masson dans son intervention de 2019. En accueillant favorablement le postulat, le Conseil d'Etat a sollicité un crédit d'étude de 800'000.- francs pour financer l'étude exploratoire de l'évolution du métro m1 et de son intégration dans l'Ouest lausannois. Ce crédit d'étude, accepté par le Grand Conseil en octobre 2019, permettra de définir la solution à retenir pour l'évolution du m1 ainsi que les enveloppes financières des investissements nécessaires à ce projet, tant pour un crédit d'étude que pour le crédit d'ouvrage qui en découleront. Dans le cas où la mesure serait favorablement accueillie par la Confédération au titre d'un projet d'agglomération, la mise en œuvre de la mesure pourrait intervenir à partir de 2028, ce qui est un horizon réaliste pour ce type de projet. La solution qui sera retenue s'articule sur le nœud ferroviaire de Renens, sur lequel convergent également le tramway et bon nombre de lignes de bus et trolleybus irrigant l'Ouest lausannois. La gare de Renens restera donc en tout état de cause une des principales portes d'entrée en transport public vers l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois dont la future Ecole de Santé, l'Université et l'EPFL.

Dans une optique plus large, la deuxième démarche résulte de la volonté claire du Conseil d'Etat de soutenir la création d'une nouvelle ligne entre Lausanne et Genève et qui fera partie intégrante des réflexions pour l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050. Par ailleurs, le Canton de Vaud fait partie du groupe de suivi de l'étude visant à l'augmentation de capacité entre Lausanne et Genève. Cette mesure d'augmentation de capacité a été retenue dans l'étape d'aménagement des infrastructures ferroviaires 2035 (EA 35), celle-ci est financée par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Cette étude – pilotée par l'OFT et les CFF – vise une augmentation de capacité notamment par la construction de deux nouvelles voies entre Morges et Allaman. Ces nouvelles voies seront les prémisses d'une nouvelle ligne entre Lausanne et Genève qui constitue la vision à long terme de ce projet.

Soucieux de renforcer l'offre ferroviaire, le Conseil d'Etat a sollicité un crédit d'étude pour financer l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050 et les études de planification d'offres nécessaires à la prochaine étape d'aménagement du réseau ferroviaire (PRODES 2040-45). Ce crédit d'étude, accepté par le Grand Conseil en juin 2020 permettra de compléter, si nécessaire, les études en cours menées par l'OFT et les CFF par une analyse sur le potentiel d'une nouvelle gare CFF à l'EPFL. Il s'agira notamment d'évaluer la faisabilité et le cadre financier des aménagements nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure tout en s'assurant de sa compatibilité avec les réflexions en cours.

Si sa faisabilité est avérée, il s'agira également d'évaluer l'attractivité de cette nouvelle infrastructure en évaluant la demande effective, ses conséquences sur le réseau de transport public projeté et plus particulièrement le dilemme des offres à répartir entre les gares de Renens et de l'EPFL. Pour rappel, les développements de l'offre ferroviaire doivent être portés par les cantons dans le cadre du programme de développement stratégique de l'offre (PRODES). C'est justement dans cette perspective que le Canton de Vaud entend analyser la proposition de cette nouvelle liaison et déterminer le rapport coût-utilité qui permettrait de justifier l'inscription éventuelle de cette mesure dans une prochaine étape d'aménagement, ultérieure à 2035.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 novembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean